



## Commission Locale de l'Eau

29 septembre 2022

Raillencourt-Sainte-olle

### Compte-rendu

#### Présents :

24 participants

#### **Collège des élus**

Monsieur AUChart Ernest, Référent Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Madame AVE Annie, Référente Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Monsieur BEAUCHAMP Charles, Président de CLE

Madame DESCAMPS Nicole, Maire de Lécluse

Monsieur DORDAIN Christian, Maire de Bugnicourt

Monsieur DUBUS Philippe, Maire d'Haucourt

Monsieur DUPONT Alain, Maire de Brunémont

Monsieur GILLERON Thierry, Maire de Palluel

Madame GUENOT Mairie-Christine, Maire d'Oisy-le-Verger

Monsieur ROCHE Jean-Noël, Référent SyMEA

#### Excusés (et donnant Mandat) :

Monsieur FONTAINE Jean-Paul, Conseiller Régional des Hauts-de-France

Monsieur GEORGET Pierre, Conseiller Départemental 62 → M. ROCHE Jean-Noël

Madame LABADENS Sylvie, Conseillère Départemental 59 → M. DORDAIN Christian

Monsieur LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx → M. BEAUCHAMP Charles

Monsieur MATHISSART Michel, Conseiller Départemental 62 → M. DUPONT Alain

Monsieur PONT Jean-Paul, Maire de Tortequesne → Mme DESCAMPS Nicole

Monsieur PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac

Monsieur TURPIN Laurent, Référent Communauté de Communes Osartis-Marquion → M. DUBUS Philippe

### **Collège des usagers**

Madame PICKAERT Ludivine, Noréade

Madame DELABRE Fabienne, Hôtellerie de Plein Air

Monsieur DUHANEZ Bernard, Fédération de Pêche 62

Monsieur PINELLE Gérard, Fédération de Chasse 59

Monsieur MASCAUX Ghislain, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

### **Collège des représentants**

Monsieur ANQUEZ Benoit, DDTM 62

Monsieur BUIRE Nicolas, Agence de l'eau

Monsieur KARPINSKI Jean-Philippe, Agence de l'eau

Monsieur LEJEUNE Laurent, DREAL

Monsieur MALBRANCQ Jérôme, DDTM 59

Monsieur PREVOST Olivier, DREAL

### **Invités**

Madame PARENT Marie, SyMEA

Madame RAMETTE Séverine, SAGE Sensée

Monsieur RICHEZ Yves, Adjoint au maire d'Achiet-le-Grand

### Réunion

Monsieur BEAUCHAMP ouvre la réunion et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Monsieur BEAUCHAMP précise que la CLE est enfin valide par arrêté du 2 septembre 2022, arrêté qui est transmis avec ce compte-rendu ; ce qui permet de délibérer valablement.

Suite aux dernières élections municipales, régionales et départementales, des changements ont eu lieu dans les désignations.

Monsieur BEAUCHAMP indique, comme évoqué lors de la dernière CLE, qu'il doit être procédé à l'élection du Président de CLE du SAGE Sensée et des 4 présidents de commissions thématiques.

## **Point N°1 : Élection du Président de CLE**

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'il est de nouveau candidat.

Il rappelle que son objectif, lorsqu'avec Messieurs Julien OLIVIER et Martial STIENNE ils ont voulu ce SAGE, était la préservation des ressources en eau d'autant que les prélèvements pouvaient s'effectuer sans garantie du rechargement des nappes. C'était en 2001 et c'est ce qui a guidé la définition du SAGE de la Sensée.

Force est de constater que malheureusement les événements climatiques confortent la démarche initiée il y a 20 ans.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que c'est encore aujourd'hui le sens de sa candidature. Défendre le territoire, sa ressource en eau en n'excluant pas évidemment, le principe de solidarité entre territoires mais le principe de solidarité ne doit pas mettre en péril nos ressources. Et, travailler à convaincre de l'utilité d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Sensée.

C'est ce qu'il a dit et redit depuis 2002 et ce sera encore sa ligne de conduite s'il est élu.

Il rappelle qu'il ne souhaite pas intégrer l'association InterSAGE tant que l'état des nappes et leur capacité de rechargement ne sont pas connus avec précision.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'aucune autre candidature n'a été reçue et demande confirmation à la salle.

Le vote pour l'élection du président est fait à main levée d'un commun accord.

Monsieur BEAUCHAMP est élu, à l'unanimité, Président de la CLE du SAGE Sensée.

## **Point N°2 : Élection des Présidents de commissions thématiques**

Monsieur BEAUCHAMP explique procéder à la désignation des présidents des Commissions Thématiques.

Il rappelle que deux des quatre postes de présidents de Commissions Thématiques sont vacants depuis les dernières élections municipales et départementales. Pour être cohérent, il explique qu'il a été proposé de réélire l'ensemble des présidents.

## 1ère commission : Gestion et protection de la ressource en eau

Monsieur BEAUCHAMP mentionne que la thématique est de plus en plus importante, notamment au vu des dernières actualités.

Il rappelle que dans cette commission thématique, les thèmes abordés sont principalement : maîtriser la pression de prélèvement, favoriser l'infiltration des eaux et améliorer l'état chimique des cours d'eau.

Monsieur BEAUCHAMP explique que Monsieur SAVARY préside cette commission thématique. Il lui a fait part de son souhait de ne plus la présider pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les travaux du SAGE.

Monsieur BEAUCHAMP indique que Monsieur Alain DUPONT, maire de Brunémont a adressé sa candidature.

Monsieur BEAUCHAMP présente Monsieur DUPONT et explique que sa commune sera notamment impactée par le Canal Seine Nord Europe.

Monsieur DUPONT est élu à l'unanimité Président de la 1ère commission portant sur la gestion et la protection de la ressource en eau.

## 2ème commission : Cours d'eau et milieux aquatiques

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que les cours d'eau manquent d'entretien, et voient parfois des prélèvements sauvages, il faut être vigilants à la prolifération des espèces exotiques envahissantes et il est dans notre intérêt de préserver nos zones humides qui sont les thématiques abordées par cette commission.

Monsieur BEAUCHAMP mentionne que ce poste est vacant et que Monsieur Philippe DUBUS, maire d'Haucourt est candidat.

Monsieur DUBUS se présente et explique que dans sa commune, il a été témoin de prélèvements sauvages. Il explique avoir traité le sujet avec le SAGE de la Sensée et la DDTM.

Monsieur DUBUS est élu à l'unanimité Président de la 2ème commission, portant sur les cours d'eau et les milieux aquatiques.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la 3ème commission thématique porte sur l'érosion des sols, le ruissellement des eaux ainsi que les remontées de nappe. Il indique que le poste est vacant et qu'aucune candidature n'a été reçue.

Monsieur BEAUCHAMP demande à la salle si un membre de la CLE souhaite se présenter, sans succès. De ce fait, il propose de voir avec les autres membres pour élire un président lors de la prochaine CLE.

Monsieur BEAUCHAMP en vient à la dernière commission, la commission 4 qui porte sur l'information et la sensibilisation.

Diffuser les données du SAGE, sensibiliser l'ensemble des acteurs du périmètre du SAGE pour préserver la richesse de notre bassin qu'est l'eau.

Monsieur BEAUCHAMP explique que le poste est actuellement occupé par Monsieur LEPRETRE. Il indique avoir reçu la candidature de Monsieur LEPRETRE, maire de Wavrechain-sous-Faulx qui s'excuse de ne pouvoir être présent puisque hospitalisé.

Monsieur LEPRETRE est élu à l'unanimité Président de la 4ème commission thématique, portant sur l'information et la sensibilisation

### **Point N°3 : Bilans 2020 et 2021**

Monsieur BEAUCHAMP explique que chaque année, la CLE doit valider son rapport d'activités. Il indique qu'une copie des rapports 2020 et 2021 a été transmis.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle en ce qui concerne l'année 2020, qu'elle a été favorable puisque le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral cette année là.

Cependant, Monsieur BEAUCHAMP indique que la crise covid a débuté 3 semaines après l'approbation, ce qui a compliqué l'exercice de la mise en œuvre du SAGE.

En ce qui concerne l'année 2021, Monsieur BEAUCHAMP mentionne que des actions de communication ont été menées et un changement d'animatrice s'est opéré sur le SAGE.

Madame RAMETTE rappelle les réunions menées ces années-là et précise que les récépissés DDTM portent principalement sur les sondages et prélèvements d'eau.

La salle n'a pas de remarque sur ces bilans, ils sont donc approuvés.

#### **Point N°4 : Etude volumes prélevables & Point sécheresse**

Monsieur BEAUCHAMP explique, comme évoqué lors de la dernière réunion, qu'il souhaite mettre en place une étude volumes prélevables sur le territoire de la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'une démarche avait été initiée, en accord avec le SyMEA, pour mettre en place cette étude, jusqu'à ce que l'Agence de l'eau mentionne fin juin réaliser une étude de même nature à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Monsieur BEAUCHAMP explique que lors de la dernière Commission de l'Agence de l'eau, il a été précisé que cette étude serait menée sur l'ensemble des bassins versants sur l'année 2023. 6 bassins sont prioritaires dont la Sensée qui est un territoire désigné en tension dans le SDAGE 2022-2027 et fait face à une forte demande d'irrigation agricole.

Monsieur BEAUCHAMP explique que l'étude menée par l'Agence de l'eau montrera « une vue globale », il est de ce fait nécessaire de mener une étude plus précise et, en particulier, l'étude des débits minimum biologique pour compléter l'étude hydraulique globale.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'au delà de cette étude, une étude « HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) est à mener en complément pour avoir toutes les données pour définir les volumes prélevables afin de définir la répartition de la ressource entre les différents usages.

Monsieur BEAUCHAMP explique que les membres de la CLE doivent mener une réflexion sur les orientations de l'étude que le SAGE, via le SyMEA, va mener.

Monsieur PREVOST explique que cette étude permettra de définir les volumes à horizons 2030-2050 pour avoir une projection et évaluer la direction à prendre. Cette étude permettra de définir ce qui est suffisant pour prélever. Il explique que cette étude a été menée en Rhône Méditerranée Corse.

L'objectif de l'étude volumes prélevables, en 2023, est de mettre en place une gestion volumétrique en période d'étiage.

Pour ce qui est de l'étude Débit Minimum Biologique, il faut compter deux ans minimum. Il est nécessaire d'avoir une méthode simplifiée pour gérer rapidement les problèmes d'étiage.

L'étude menée par l'Agence donnera une base des prélèvements au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Monsieur KARPINSKI indique qu'il faut obtenir des résultats rapidement pour le Préfet. Et que les études citées sont à mener en parallèle pour obtenir des données plus fines.

Monsieur PREVOST explique qu'il est possible de mener ces deux études en simultanée en étant vigilant au fait que ce sont des bureaux d'étude différents qui les mèneront et qu'il existe un risque de différence de données.

Madame RAMETTE explique que l'étude HMUC nécessite l'étude Débit Minimum Biologique et que pour avancer, il serait judicieux de commencer par celle-ci et prioriser, par la suite, les autres actions en fonction du coût de l'étude.

Monsieur MASCAUX indique que le prélèvement eau potable se fait à 95 % dans les eaux souterraines, peu de prélèvements en surface.

Monsieur KARPINSKI alerte sur le fait que lors d'un prélèvement dans la nappe, une interaction est possible avec les eaux de surface et sur les zones humides.

Monsieur MASCAUX mentionne que depuis 5 ans les printemps/étés sont secs et la recharge est très faible en hiver. Les températures élevées assèchent plus rapidement.

Monsieur BEAUCHAMP indique que la CLE doit se charger du cahier des charges et propose, au préalable, que la commission 1 s'en empare.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il partage l'avis de Monsieur FLAJOLET sur le problème de rechargement des nappes. Si on additionne les usages agricoles, industriels et les ménages, on va se retrouver face à une problématique ; les capacités de prélèvements sont inférieures aux besoins. Il y a une responsabilité collective pour une bonne maîtrise de l'eau.

Monsieur BEAUCHAMP évoque avoir discuté avec deux habitants sur l'accès à l'eau en

leur indiquant qu'un jour, il se peut qu'il n'y ait plus d'eau aussi facilement au robinet. Il explique que la population n'a pas conscience de cette problématique.

D'autant plus qu'avec les phénomènes d'évaporation, la situation risque d'être tendue.

Monsieur PREVOST indique que les arrêtés cadre sécheresse seront établis en fonction des résultats de la CLE, pour avoir une gestion structurée.

Monsieur BEAUCHAMP enchaîne dans la continuité de cette thématique et explique à quel point il est essentiel de préserver nos ressources en eau et cet été inédit, qui risque de se reproduire, le rappelle.

Les arrêtés sécheresse se sont succédés et, par chance, ont été moindres par rapport à certains bassins versants de notre Région. Cependant, il est nécessaire d'agir rapidement afin de préserver cette ressource pour éviter des conséquences plus importantes.

Monsieur BEAUCHAMP invite Messieurs Jérôme MALBRANCQ et Benoît ANQUEZ, représentants des DDTM Nord et Pas-de-Calais, à présenter un récapitulatif de cet épisode sécheresse.

(La présentation vous est fournie avec ce compte-rendu)

Globalement, les arrêtés sécheresses dans le Nord sont pris beaucoup plus rapidement que dans le Pas-de-Calais. Cette année, le 1<sup>er</sup> arrêté dans le Nord a été pris le 12 mai 2022 nous plaçant en vigilance.

Les 11 et 12 août 2022, le Nord a été placé en alerte et le Pas-de-Calais en vigilance.

Il est nécessaire de rester attentif au rechargement des nappes cet hiver, car si le printemps 2023 est sec et que la recharge hivernale est faible, l'été 2023 sera extrêmement tendu.

Une modification des seuils est envisagée pour passer plus tôt en vigilance dans le 62, et l'arrêté sera basé sur une gestion volumétrique et non plus horaires pour les agriculteurs.

Monsieur BEAUCHAMP remarque qu'il y a peu ou pas de piézomètres sur le bassin de la Sensée pour ces arrêtés. Il explique que lors de l'étude hydraulique globale des piézomètres ont été installés pour suivre l'étude et qu'ils sont disponibles pour les services après accord du SyMEA.

Les stations de référence sont situées sur les territoires Scarpe Amont ou Escaut, il serait



judicieux de revoir les stations pour bien définir ces arrêtés et avoir une meilleure cohérence des données.

Monsieur LEJEUNE explique que pour l'utilisation des piézomètres, il est nécessaire d'avoir une chronique détaillée et validée.

Madame PICKAERT ajoute que les DDTM prennent en complément les informations de Noreade pour ces données.

Monsieur MASCAUX indique que le réseau de piézomètres est à prendre avec précaution puisque certains ne sont plus dans des endroits neutres avec les différentes interconnexions mises en place.

Madame PICKAERT complète par le fait que la zone de captage d'Arleux sert à alimenter le 62 donc les usagers devraient avoir le même niveau d'alerte.

Monsieur ANQUEZ précise que le bassin Scarpe Amont/Sensée/Escaut sera scindé en deux, Scarpe/Sensée et Escaut.

Monsieur BEAUCHAMP conclut et indique que la prochaine CLE portera sur la thématique Canal Seine Nord Europe dès que la société aura terminé l'étude sur l'impact des ondes de l'écluse de Oisy-le-Verger.

Monsieur BEAUCHAMP remercie l'ensemble des participants.